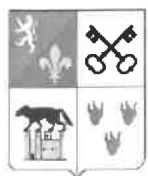


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

27 juillet 2022

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 juin 2022	Compte-rendu de séance
3	Service technique – Mise à jour d'un emploi permanent	Délibération n°041/2022
4	Décisions prises par la Maire	
	4.1. Droit de Prémption Urbain	Compte-rendu de séance
	4.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
5	Informations diverses	
	5.1. Ressources humaines	Compte-rendu de séance
	5.2. Conseil d'école du 28/06/2022	Compte-rendu de séance
	5.3. Travaux	Compte-rendu de séance
6	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/07/2022

Date d'affichage : 22/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet, à vingt heures zéro minute.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 10

M. Robert BLOT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 2

M. Romuald MICK

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 3

Mme Isa BOURGOIN

M. Charly TERTRE

Mme Dora VIGNAIS

POUVOIR(S) : 1

M. Romuald MICK donne pouvoir à M. Michel HY

VOTANTS : 11

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Liliane MECHE.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 24/06/2022, qui a été envoyé par email le 22/07/2022.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

3. SERVICE TECHNIQUE – MISE A JOUR D'UN EMPLOI PERMANENT

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à un accident survenu le 21/12/2018 et à l'impossibilité de reclassement dans un emploi compatible avec son état de santé, un agent du service technique a été licencié pour inaptitude physique imputable au service à compter du 12/05/2022.

Ce poste permanent ayant été créé lors de la séance du Conseil Municipal du 16/09/1992, une mise à jour de la délibération est donc nécessaire pour permettre le recrutement d'un nouvel agent.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Mme la Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer le service technique de la collectivité ;

Considérant les évolutions statutaires des agents de la fonction publique, il est nécessaire de **mettre à jour la délibération du 16/09/1992**, créant l'emploi permanent d'agent d'entretien à temps complet (35 heures/semaine) relevant de la catégorie C à compter du 01/10/1992 ;

Cet agent assurera les fonctions d'"agent d'entretien polyvalent du service technique : voirie, bâtiments, espaces verts".

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire dans le cadre emploi des adjoints techniques territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un **agent contractuel** sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel, en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux + le supplément familial de traitement (selon la situation de l'agent) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ADOPTER cette mise à jour d'emploi dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

DELIBERATION N°041/2022

4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

4.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de prémption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- Lieu-dit Le Chaple
- 10 rue Neuve

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

4.2. Devis validé

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
CITEOS	VOIRIE	Réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement de football	8 051,00 €	9 661,20 €
AZERGO	MAIRIE	Ergonomie poste de travail APC (siège, support de documents, souris verticale)	826,96 €	992,35 €
AZERGO	MAIRIE	Ergonomie poste de travail accueil (siège, support de documents, souris verticale)	826,96 €	992,35 €
SECOP	DIVERS	Remplacement chaudière bâtiment communal	3 721,86 €	3 926,56 €
CONTY	MAIRIE	Achat ordinateur portable + Pack Office + Installation + Contrat sécurité	1 152,87 €	1 383,44 €
			14 579,65 €	16 955,90 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
MAUDET	ATELIER	Achat matériaux divers		110,86 €
				110,86 €
CANTINE				
PROMOCASH	CANTINE	Produits d'entretien		12,26 €
BENARD	CANTINE	Intervention sur armoire froide		155,92 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 30/06/2022		95,35 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 30/06/2022		3 443,97 €
				3 707,50 €
ECOLE				
PHARMACIE GAUTIER	ECOLE	Pharmacie		101,47 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_ 1 ^{er} trimestre		1 389,54 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_ 2 ^e trimestre		1 391,23 €
				2 882,24 €
MAIRIE				
LECLERC	MAIRIE	Achat de 2 ventilateurs + packs d'eau		72,04 €
BRICOMAN	MAIRIE	Achat d'un diable (ergonomie poste de travail)		79,00 €
BOULANGER	MAIRIE	Sacs aspirateur		19,13 €
BOULANGER	MAIRIE	Téléphone		69,99 €
LA POSTE	ADMINISTRATION	Affranchissement divers courriers envoyés en RAR		88,57 €
				328,73 €
AUTRES SERVICES				
BODET CAMPANAIRE	EGLISE	Contrat de maintenance 01/01 au 31/12/2022		377,18 €
PEAN HORTICULTURE	DIVERS	Achat de fleurs pour la commune		241,00 €
LES SITELLES	MAIRIE	Cadeau départ à la retraite agent cantine		100,00 €
BOTANIC	MAIRIE	Cadeau départ à la retraite agent cantine		47,99 €
BOULANGERIE SILLE	MAIRIE	Achat pâtisseries - pot départ à la retraite agent cantine		25,00 €
BLOT	DIVERS	Nettoyage décharge		210,00 €
LECLERC	DIVERS	Achat pour inauguration City stade		97,31 €
				1 098,48 €
				8 127,81 €

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Ressources humaines

○ Service scolaire

▪ Arrêt maladie d'un agent d'animation

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'animation a été placée en congé de maladie ordinaire du 27 au 28/06/2022 inclus.

○ Service administratif

▪ Agent administratif à temps partiel pour raison thérapeutique

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, qui accomplit depuis le 1^{er} mars 2022 un service à temps partiel pour raison thérapeutique à raison de 50 % de la durée légale du travail, a demandé une prolongation jusqu'au 30/11/2022.

○ *Service cantine scolaire*

▪ **Recrutement de 3 agents techniques**

1 agent polyvalent en charge de la restauration et de l'entretien des locaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 14,50 heures.

2 agents polyvalents de restauration et d'entretien des locaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 7,05 et 17,00 heures.

5.2. Conseil d'école du 28/06/2022 (Mme la Maire et Vincent LABBETOUL)

Prévision effectifs rentrée 2022 : 111 élèves.

Départ de 8 CM₂.

Arrivée potentielle de 14 PS dont 12 déjà inscrits.

Souhaits de travaux :

Aménagement étagères « coin photocopieur » dans la salle de motricité.

Réparation des stores extérieurs salle 5.

Points d'eau et sols des classes 5 et 6 endommagés par le lavage des mains intensifs depuis la Covid-19.

Réparation de la poignée du portail d'entrée côté chemin.

5.3. Travaux

○ *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

▪ **Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils**

Installation de l'abri et de la main courante dans le cimetière en cours.

Plantations dans le cimetière en attente.

▪ **Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère**

▪ **Zone 3 : place de l'église**

Plantations derrière l'église en attente.

▪ **Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts**

▪ **Zone 5 : rue Neuve et place de la mairie**

6. QUESTIONS DIVERSES

M. Cyrille MONTAROU alerte, à nouveau, sur la vitesse excessive "rue Principale".

Les véhicules rouleraient régulièrement sur la zone aménagée pour les piétons.

Il interroge sur la faisabilité de faire des aménagements complémentaires pour contraindre les automobilistes à respecter la zone 30.

Mme la Maire indique que, malheureusement, le non-respect de la limitation de vitesse s'observe sur l'ensemble de la commune. Les aménagements existants sont tout à fait sécuritaires pour les piétons si la vitesse réglementée est respectée par chacun.

Un rappel sera effectué sur le panneau d'affichage lumineux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt-et-une heures zéro minute.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Liliane MECHE
Secrétaire de séance



